

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil Communautaire  
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 15 décembre 2022

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 09 décembre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Philippe RONDEL a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	47

CONVOCAATION

Datée	du 09/12/22
Affichée	le 09/12/22

OBJET

Concession publique  
d'aménagement de la  
Frémondrière : approbation du  
rapport annuel et des comptes  
2021

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Didier DEMONCHEAUX, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

**Pouvoirs :**

Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX  
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN  
Mireille NOGUET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN  
Elisabeth JOSSET a donné pouvoir à Didier DEMONCHEAUX  
Virginie VIOLET a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE

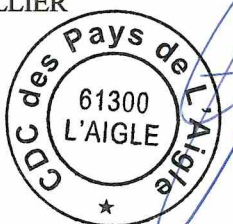
**Représentés :** Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER  
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

**Absents excusés :** Pascal SUARD  
Nadège TROUILLET  
Sylvie CHAUVEL-TREPIER

**Absents :** Marie-Odile TAVERNIER  
Maïté GRANDCLÈRE  
Charlène RENARD

Acte reçu en Préfecture le 23/12/22  
Publié en ligne le 23/12/22  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur VAN-HOORNE, Vice-Président délégué à l'Economie, expose aux membres du Conseil que dans le cadre du développement de son activité économique, la Communauté de Communes a confié, en 2009, à la SHEMA une concession publique d'aménagement à la Frémondrière visant à aménager et développer le pôle d'activités de ladite zone.

Il fait part du rapport annuel 2021 d'activités de la Concession Publique d'Aménagement.

En fin de concession, après cession des biens de reprise (immeuble IMV, bâtiment ex-LTI et reliquat de foncier en 2030), des terrains cessibles et remboursement des emprunts contractés et compte tenu d'une participation de la collectivité pour l'aménagement du pôle d'activités de la Frémondrière d'un montant global de 1 280 000 €, la Concession d'Aménagement présente un excédent prévisionnel de 3 547 698 €.

Cet excédent reversé intégralement à la Communauté de Communes au terme de la concession lui permettra de financer le rachat des biens de reprise pour un montant global de 3 440 015 € HT, se décomposant comme suit :

- IMV : 1 915 999 € HT (valeur nette comptable, déduction des subventions restant à amortir)
- Immeuble « 3 Réveillon » : 68 940 € HT (valeur résiduelle)
- Stock foncier invendu (10,7 ha) : 853 945 € HT (prix d'équilibre), soit un prix moyen de 7,91 HT /m<sup>2</sup>
- Le cas échéant, si non vendus, le rachat des ateliers 2 et 2 bis à la valeur partiellement amortie de 601 131 € HT.

Lesdits immeubles, généreront au profit de la collectivité, devenue propriétaire, un potentiel de produits locatifs annuels de l'ordre de 935 000 € HT (vente d'électricité comprise), sachant que l'ensemble des emprunts contractés par la SHEMA, auront été préalablement remboursés.

**Jean SELLIER et Philippe VAN-HOORNE ne prennent pas part au vote.**

**Le Conseil après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le compte rendu d'activités de l'année 2021 de la concession publique d'aménagement pour l'aménagement et le développement du pôle d'activités de la Frémondrière, ci-annexés,
- **APPROUVE** les comptes de la concession publique d'aménagement pour l'année 2021.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Au registre sont les signatures  
 Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture  
 067-200068468-20221215-2022-12-15-209-DE  
 Date de télétransmission : 23/12/2022  
 Date de réception préfecture : 23/12/2022

Acte reçu en Préfecture le 23/12/22  
 Publié en ligne le 23/12/22  
 Certifié exécutoire

Le Président,  
 Jean SELLIER

